COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Bien-être des animaux d'élevage :

l'AQSS réclame une révision urgente du cadre législatif québécois

Québec, le 20 novembre 2026

À la suite de la diffusion du reportage *Le silence des troupeaux*, présenté à l'émission *Enquête* de Radio-Canada, l'Association québécoise des SPA et SPCA (AQSS) exprime sa vive préoccupation devant les pratiques documentées et appelle le gouvernement du Québec à entreprendre une révision en profondeur de l'encadrement du bien-être des animaux d'élevage. Les images diffusées sont profondément troublantes. Elles soulèvent des questions qui dépassent les situations particulières présentées dans le reportage et nous invitent, collectivement, à réfléchir aux conditions dans lesquelles nous acceptons que des animaux soient élevés et traités au Québec.

Une protection qui doit s’appliquer à tous les animaux

Les organismes membres de l'AQSS consacrent principalement leurs activités à la protection des animaux de compagnie. Ils sont quotidiennement témoins de situations de négligence, de maltraitance et de souffrance animale. Cette réalité leur rappelle que la protection des animaux doit d'abord reposer sur la reconnaissance de leur sensibilité et de leurs besoins fondamentaux.



« Qu'il soit destiné à vivre dans un foyer ou élevé à des fins de production alimentaire, un animal demeure capable de ressentir la douleur, la peur et la détresse. Sa vocation ne devrait jamais déterminer le degré de considération accordé à sa souffrance. C'est un principe fondamental qui devrait guider nos choix de société et nos lois en matière de protection animale. »

L'AQSS reconnaît que les réalités propres aux différents secteurs nécessitent des pratiques et des modalités d'encadrement adaptées. Toutefois, ces distinctions ne devraient pas permettre que des souffrances évitables soient tolérées simplement parce qu'elles surviennent dans un contexte de production animale.

« Une pratique ne devrait pas être considérée comme acceptable du seul fait qu'elle est permise par la réglementation en vigueur. Lorsque les connaissances scientifiques et les meilleures pratiques démontrent qu'il est possible de réduire la souffrance animale, notre cadre législatif doit évoluer en conséquence. »

Revoir les normes pour mieux protéger les animaux

Pour l'AQSS, le reportage met en évidence la nécessité d'examiner les pratiques actuellement autorisées dans les élevages et de s'assurer que les lois et règlements québécois reflètent l'évolution des connaissances scientifiques et des attentes de la société en matière de bien-être animal.

Cette réflexion doit notamment permettre d'identifier les pratiques susceptibles de causer des douleurs ou des souffrances évitables, d'évaluer les solutions de remplacement existantes et de déterminer les modifications législatives et réglementaires nécessaires.

L'Association estime qu'une telle démarche doit être menée avec rigueur, transparence et ouverture, en faisant appel à l'expertise des professionnels de la santé animale, des organismes de protection animale, du milieu scientifique, des représentants agricoles et des autorités gouvernementales.

Une occasion d'agir pour le Québec

L'AQSS prend acte de l'engagement exprimé le 21 octobre dernier par le premier ministre du Québec, M. Paul St-Pierre Plamondon, lors de la cérémonie d'assermentation du Conseil des ministres à l'Assemblée nationale du Québec. Ce dernier a fait de la révision des standards de bien-être des animaux d'élevage un mandat prioritaire confié au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Bernard Sévigny.

L'Association accueille favorablement cette volonté et souhaite qu'elle marque le début d'une démarche structurée, assortie d'objectifs précis et d'un échéancier de réalisation.

« Le Québec a aujourd'hui l'occasion de franchir une étape importante dans la protection des animaux d'élevage. Nous souhaitons que la volonté exprimée par le gouvernement ouvre rapidement la voie à une révision en profondeur des pratiques et des normes en vigueur. **Les animaux ne peuvent attendre indéfiniment que les protections qui leur sont accordées évoluent. »**

L'AQSS suivra attentivement les prochaines initiatives gouvernementales et réaffirme sa volonté de contribuer de façon constructive aux réflexions et aux travaux qui permettront de faire progresser le bien-être de tous les animaux au Québec.

À propos de l'AQSS

L'Association québécoise des SPA et SPCA (AQSS) regroupe des organismes voués à la protection et au bien-être des animaux. Par l'engagement de ses membres, elle contribue à promouvoir des pratiques responsables, à sensibiliser la population et à faire progresser la protection animale au Québec.

Source et renseignements :

Association québécoise des SPA et SPCA (AQSS) - www.aqss.ca

Alexis Savoie - 819-821-4724 poste 167 - asavoie@spaestrie.qc.ca